



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E134812

VALABLE JUSQU'AU 13/04/2024

ÉDITÉ LE 22/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/11/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY

Siret : 808 646 798 00013

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 8407806

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 127636170

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 127636170

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/03/2023

Raison sociale : PALUMBO JEAN PIERRE

220 ROUTE DU CLOS MAY
74800 ETAUX

Téléphone : 06 29 58 11 03

Fax :

Portable : 06 29 58 11 03

Site Internet : palumbo-menuiserie-charpente.com

E-mail : palumbo.jp@gmail.com

Responsabilité légale :

PALUMBO JEAN PIERRE GÉRANT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	29/01/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
☐ Fenêtres de toit	01/01/2021
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
☐ Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAÏLE
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.